



Clermont-Ferrand, le 17 décembre 2024

Page 1 / 1

RN 88 : la justice donne raison à la Région face aux écologistes

Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand confirme l'intérêt public majeur de l'aménagement de la RN 88, déviation de Saint-Hostien – Le Pertuis. La Région va poursuivre le projet.

La Région se réjouit que les nombreux recours des opposants politiques visant à annuler l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale de l'aménagement de la RN 88 soient tous rejetés par le Tribunal Administratif. Dans le jugement rendu ce jour, celui-ci condamne d'ailleurs Mme Laïdouni-Denis et Mme Paret, conseillères régionales du groupe Les Ecologistes, à verser ensemble la somme de 1.000 euros à la Région, en compensation des frais de justice.

La Région est très satisfaite du jugement du tribunal relatif à l'intérêt public majeur que revêt le projet de la RN88, intérêt public majeur que le Tribunal Administratif confirme. En effet, **ce projet contribuera au désenclavement de la Haute-Loire, réduira fortement l'accidentologie, permettra à ses usagers de gagner environ une demi-journée par mois de temps, et améliorera grandement le cadre de vie des habitants des bourgs de Saint-Hostien et du Pertuis en supprimant les points noirs de bruit et la pollution liés au passage ininterrompu de la circulation et des poids lourds.**

Le projet est très attendu par le territoire, les habitants et les usagers de la RN88. L'arrêté préfectoral est simplement complété sur la formulation relative aux modalités de réalisation des mesures environnementales.

La Région va ainsi poursuivre ce projet, en intégrant les modalités de réalisation des mesures environnementales complétées par le Tribunal Administratif, mesures dont le contenu est lui aussi validé par le Tribunal Administratif. En effet, la Région s'est engagée depuis l'origine à conduire ce projet de manière exemplaire sur le volet environnemental, et à démontrer que projet routier et environnement sont parfaitement compatibles.



Pour **Fabrice PANNEKOUCKE**, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, « *La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État se félicitent de la décision rendue par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand qui confirme la poursuite du projet de déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis. Ce jugement met un terme aux recours introduits par des opposants au projet, confortant ainsi la pertinence et l'utilité publique de cet aménagement stratégique* ».



Pour **Laurent WAUQUIEZ**, député de Haute-Loire et conseiller spécial de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, « *Face aux attaques provenant d'associations écologistes radicales, la justice a tranché en faveur de l'intérêt général, reconnaissant la nécessité de désengorger cette portion de route où transitent plus de 15 000 véhicules par jour, tout en améliorant la sécurité routière et le cadre de vie des riverains. C'est une victoire pour tout notre territoire* ».

